



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

N°16 | Printemps 2016

Formation et recherche dans le travail social : de nouveaux espaces de collaboration ?

L'académisation des écoles de formation professionnelle du travail social en France : contextualisation et caractérisation d'un processus à l'issue incertaine

The increasing academisation of professional education in the field of social work in France: contextualization and characterization of a process with an uncertain outcome

Las escuelas de formación profesional academización de trabajo social en Francia: contextualización y caracterización de un proceso con un resultado incierto

Stéphane Rullac



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8104>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique

Stéphane Rullac, « L'académisation des écoles de formation professionnelle du travail social en France : contextualisation et caractérisation d'un processus à l'issue incertaine », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], N°16 | Printemps 2016, mis en ligne le 15 mars 2016, consulté le 19 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8104>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'académisation des écoles de formation professionnelle du travail social en France : contextualisation et caractérisation d'un processus à l'issue incertaine

The increasing academisation of professional education in the field of social work in France: contextualization and characterization of a process with an uncertain outcome

Las escuelas de formación profesional academización de trabajo social en Francia: contextualización y caracterización de un proceso con un resultado incierto

Stéphane Rullac

Introduction : L'hypothèse de la scientification du travail social

- 1 Cet article concerne le mouvement politique, institutionnel et épistémologique généré par la création commune en 2008 de l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale) et des « pôles ressources "recherche-travail social-intervention sociale-action sociale-formations" » par l'Etat. Ce point de départ marque une adaptation des écoles professionnelles du travail social françaises¹ aux normes scientifiques européennes de la formation supérieure et du développement institutionnellement intégré d'une activité de recherche.

- 2 Le projet de l'UNAFORIS porte une volonté d'autonomie par rapport au modèle universitaire, en proposant de créer des HEPASS (Hautes écoles professionnelles pour l'action sociale et de santé), qui s'opposent à une « universitarisation² » des formations professionnelles du travail social. En ce sens, l'HEPASS s'inscrit dans une continuité avec le modèle historique de l'École professionnelle du travail social. En adoptant les ECTS (*European credits transfer system*), en s'inscrivant dans le LMD (Licence, master, doctorat), en souhaitant développer la recherche comme une activité à part entière et en rêvant d'un doctorat appliqué au travail social, voire d'une discipline universitaire, cet appareil de formation professionnelle inaugure un processus délicat d'adaptation à l'Europe de la formation supérieure, tout en tentant de rester fidèle à ses références historiques. La même année, la DGAS (Direction générale de l'action sociale³), a proposé aux centres de formation de financer des pôles de recherche, très vite rebaptisés par les acteurs concernés en PREFAS⁴ (Pôles de recherche et d'étude pour la formation et l'action sociale), qui ont permis d'amorcer la préfiguration de groupe de recherche à l'échelle régionale.
- 3 Cette évolution de l'appareil de formation professionnelle du travail social participe à un processus de scientification⁵ du travail social, qui consiste à la reconnaissance d'un corpus scientifique, par le biais du développement d'une réflexion épistémologique et d'activités instituées de recherche. Ce processus émergent, et à l'issue incertaine, pose à terme la question de la reconnaissance scientifique du corpus du travail social et les statuts académiques des écoles professionnelles du travail social. Ce processus d'adaptation à la culture scientifique de l'enseignement supérieur marque profondément les institutions et les chercheurs impliqués. Il s'agit pour ces acteurs concernés de s'inscrire dans des références disciplinaires, mais aussi de trouver une place dans l'enseignement supérieur depuis leur espace institutionnel non académique⁶. Cette réflexion est une tentative d'objectiver les dimensions scientifiques qui s'entrelacent dans des dimensions politiques, institutionnelles et épistémologiques. Si ces trois aspects contribuent au même processus de scientification, il est utile de les distinguer pour mieux comprendre et accompagner leurs effets. Nous visons à participer au débat et au mouvement concernant la scientification du travail qui, à l'échelle des écoles professionnelles du travail social, relève d'un processus d'académisation, selon la définition suivante : intégration institutionnelle au cœur des écoles professionnelles du travail social des références scientifiques, en opérant une négociation délicate entre normalisation scientifique, autonomie universitaire et finalité professionnelle. Ce processus interroge le processus de construction d'encadrement institutionnel et épistémologique des savoirs élaborés au cœur de cet appareil de formation professionnelle, mais aussi l'identité des chercheurs impliqués. Après avoir contextualisé ce processus relevant de l'histoire récente de cet appareil de formation professionnelle, nous caractériserons les enjeux scientifiques mis en œuvre.

Éléments de contextualisation : la prégnance stratégique

La création de l'UNAFORIS : une dimension institutionnelle

- 4 Depuis décembre 2008, l'UNAFORIS est une association réunissant les anciens adhérents de l'AFORTS (Association française des organismes de formation et de recherche en

travail social) et du GNI (Groupement national des IRTS⁷). Ces deux entités fondatrices ont décidé de se dissoudre fin 2011⁸, pour que l'UNAFORIS réunisse le 1er janvier 2012 la quasi-totalité des établissements de formation professionnelle de travail social de France⁹. Cette création est une étape majeure de la structuration de la représentation politique de cet appareil de formation professionnelle, qui est alors davantage en mesure de faire valoir ses spécificités, ses intérêts et ses volontés. Les principaux objets de l'UNAFORIS sont la mise en place des HEPASS et le développement d'une nouvelle architecture des formations du travail social articulée avec la logique LMD, ainsi que la mise en œuvre de la recherche appliquée au travail social¹⁰. Si le point de départ est la déclaration de Bologne de juin 1999, ce sont les décrets de 2002 qui effectuent la transposition des textes européens à l'enseignement supérieur français¹¹. Ce processus d'harmonisation vise à construire un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel les enseignants, les étudiants, les diplômés peuvent se déplacer et bénéficier d'une reconnaissance de leur qualification. Les moyens sont la création d'un cursus commun (LMD) et d'une « monnaie » commune (ECTS). Surtout, l'Europe a clairement affirmé que cette harmonisation devait s'appliquer à la fois aux formations supérieures générales et professionnelles, dans la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009. Face à ce mouvement externe, les écoles professionnelles du travail social françaises ne pouvaient pas rester inertes, sous peine de se trouver en difficulté pour s'insérer aisément dans la carte de l'enseignement supérieur européen dans un futur proche. En effet, l'appareil de formation du travail social cumule un nombre impressionnant de caractéristiques qui font figure d'exceptions françaises au regard des autres pays européens, mais aussi à l'échelle mondiale¹². C'est ainsi qu'en 2010, les diplômes du travail social français ne s'intégraient ni au LMD ni aux ECTS, que la recherche dans les écoles était rare, que le corps enseignant composés de « formateurs » ne sont pas reconnus statutairement comme des professeurs, que ces derniers sont généralement titulaires de Master ou encore que cet enseignement n'est pas inscrit dans une discipline universitaire¹³. Depuis, la situation a quelque peu évolué. Les diplômes post bac ont été reconnus valant 180 ECTS¹⁴, même si cela ne leur donne pas un grade de Licence, et les écoles doivent désormais organiser leur offre de formation en ECTS avant la fin avril 2013 ; date limite théorique fixée par l'UNAORIS. Ce mouvement présente au moins le mérite de faire évoluer une situation bloquée, en appliquant enfin progressivement à cet appareil de formation les standards de l'enseignement supérieur. Certains observateurs témoignent également d'une rupture qui tend à mettre fin à un état de domination de fait de ces écoles, qui ne disposent pas de tous les outils et légitimité pour former à la complexité du travail social. C'est ce qu'affirme Dominique Susini, ancien président de l'AIFRIS (Association internationale pour la formation, la recherche en intervention sociale), dans un article d'une revue professionnelle du travail social : « Si ce rapprochement s'inscrit dans une idéologie néolibérale et une logique de compétitivité économique des Etats, il a le mérite de sortir de la spécificité culturelle française en considérant les formations sociales non plus comme une sous-catégorie mais à égalité avec les autres formations, comme la sociologie par exemple¹⁵. » Dès lors, les écoles professionnelles du travail social sont mobilisées pour tenter de rompre avec une situation qui marque historiquement l'appareil de formation du travail social comme un espace dévalorisé, au regard des normes européennes de l'enseignement supérieur. C'est ce que Marcel Jaeger considère comme un processus susceptible de « mettre fin à l'injustice du décrochage des formations sociales¹⁶ ». Il s'agit pour nous de la finalité de l'académisation des écoles professionnelles du travail social.

- 5 Du point de vue des membres de l'UNAFORIS, la réforme de l'appareil de formation professionnelle du travail social est d'abord passée par un enjeu de gouvernance, dans un processus inédit de centralisation politique de la représentation des écoles. Cette nouvelle donne rompt avec une tradition d'une gouvernance éclatée et souhaite imposer aux pouvoirs publics, Etat et régions, un nouvel acteur qui personnalise désormais ce secteur formatif. Cette ambition peut s'observer dans cette présentation statistique proposée sur le Site Internet de l'association¹⁷ : « L'UNAFORIS c'est : 130 établissements de formation en travail social implantés dans 26 régions ; 3 000 emplois permanents ; 50 000 étudiants accueillis dans les dispositifs de formation initiale ; 30 000 étudiants en formation supérieure ; 70 000 stagiaires accueillis en formation professionnelle continue. » Nouvel acteur politique, l'UNAFORIS tente de négocier directement avec les pouvoirs publics et amène certains à qualifier cette association de lobby de l'appareil de formation du travail social¹⁸. L'UNAFORIS est donc un outil institutionnel de normalisation de l'appareil de formation professionnelle du travail social, à l'échelle européenne, qui passe à la fois par une représentation politique unique, une réorganisation de l'offre formative (LMD, ECTS), une revalorisation institutionnelle (Haute Ecole), le développement d'activités scientifiques inédites (notamment recherche), tout en visant à rester autonome par rapport au modèle de l'Université. Ce processus institutionnel multidimensionnel constitue ce que nous considérons comme une académisation de l'appareil de formation professionnelle du travail social français.
- 6 Assez rapidement, l'ARF (Association des régions de France), dont les membres pilotent et financent désormais les formations sanitaires et sociales depuis l'acte II de la Décentralisation et la loi du 13 août 2004, a émis des réserves concernant le projet des HEPASS, en critiquant implicitement le contrôle centralisé de la réforme des formations du travail social souhaitée par l'UNAFORIS, qui visait principalement à placer l'Etat comme interlocuteur à l'heure de la régionalisation de la formation professionnelle¹⁹. C'est dans ce contexte que l'UNAFORIS a revu récemment sa stratégie afin de décentraliser son approche, en mettant davantage en œuvre une gouvernance à l'échelle des régions. Cette régionalisation est portée par l'adoption de nouveaux statuts, entrés en vigueur à compter du 26 juin 2015 : « L'idée principale est de renforcer les compétences et les missions des organisations régionales de l'Unaforis, à travers ses plateformes [qui rassemblent les adhérents d'une région pour favoriser la coopération et la complémentarité de l'offre de formation], qui vont se développer davantage et auront un rôle politique, opérationnel et de coopération plus affirmé", explique Diane Bossière, directrice générale de l'Unaforis²⁰ ». L'avenir dira si le « péché originel » d'un modèle de gouvernance centralisé à l'heure de la régionalisation de la formation professionnelle, condamne politiquement le projet des HEPASS.
- 7 En attendant, l'UNAFORIS propose aujourd'hui à ses adhérents un protocole de labélisation de plateformes régionales²¹, afin de dessiner une préfiguration des futures HEPASS. Dans ce cadre, 6 fonctions sont définies pour constituer les futures plateformes²², dont la fonction 4 concerne la recherche afin de développer « un "Pôle recherche et d'expertise" de l'animation du secteur social sur le territoire. » En dehors d'une éventuelle reprise des tutelles du label proposé, de moins en moins crédible, il sera primordial d'étudier la capacité des membres de l'UNAFORIS à s'instituer par eux-mêmes, selon un modèle qui risque de n'être qu'auto-référencé.

Le développement des PREFAS : une dimension politique

- 8 Si la création de l'UNAFORIS en 2008 soutient le développement de la recherche, il est frappant de constater qu'au même moment, l'Etat, le ministère des Affaires sociales via la DGAS, a souhaité favoriser la mise en œuvre de cette activité par les écoles du travail social à l'échelle régionale en publiant la Circulaire DGAS/PSTS/4A n° 2008-86 du 6 mars 2008 « relative aux actions de qualification en travail social financées au titre des priorités définies par les orientations ministérielles pour les formations sociales 2007-2009, et notamment, au lancement d'un appel à projets pour la création, le soutien et le développement de pôles ressources "recherche-travail social-intervention sociale-action sociale-formations" ». Il est troublant de constater que le soutien étatique soit concomitant à la création de l'UNAFORIS. La lecture des motivations évoquées par la circulaire n'indique aucune référence aux dynamiques d'harmonisation de l'enseignement supérieur européen. Elles s'inscrivent dans le débat interne au travail social questionnant des liens entre les écoles et la recherche : « Le développement des activités de recherche, la formation à la recherche et par la recherche, les articulations entre recherche et milieux professionnels, entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre établissements de formation et universités constituent dans le champ social une préoccupation ancienne²³ (...). » Les raisons de la concomitance des projets UNAFORIS et des PREFAS restent donc à être éclaircies, tant elles participent au même processus sans pour autant revendiquer les mêmes motivations.
- 9 L'initiative de la publication de la circulaire du 6 mars 2008 repose sur 3 maîtres mots : la diffusion, la valorisation et la stimulation de la recherche des écoles professionnelles du travail social. Quatre années après leur lancement, les PREFAS bénéficiaient d'une couverture nationale, avec 22 pôles en métropole et à la Réunion ; seules la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Mayotte n'en disposent pas²⁴. Cette réponse quasi unanime des écoles professionnelles du travail social dans chaque région à pousser certains observateurs à considérer que le développement de la recherche était une aspiration de cet appareil de formation « signe également de l'intérêt que portaient à la recherche les établissements de formation, ceux-ci ont surpris par leur réactivité et sont les porteurs, seuls ou à plusieurs, des projets²⁵. » La double initiative de l'UNAFORIS et de l'État en matière de recherche, manifestement non coordonnées, questionne la mise en synergie de ces deux processus impliquant les écoles professionnelles du travail social, qui risqueraient à défaut de ce concurrencer et d'épuiser les ressources scientifiques des acteurs impliqués. D'ailleurs, de récents arbitrages financiers étatiques montrent que les ressources allouées aux PREFAS diminuent et se trouveraient à l'avenir menacées. En 2014, l'Etat a effet ponctionné une bonne partie de la subvention de certains PREFAS pour faire face aux besoins de financement de la gratification des stages.
- 10 Face à cette double invitation, une bonne partie des écoles professionnelles du travail social ont développé une activité de recherche. Soutenue par un financement régional et portée par une perspective d'encadrement institutionnel valorisant, dans la perspective des HEPASS, l'activité de recherche par les écoles professionnelles du travail social est devenue enfin une activité répandue de cet appareil de formation. Cependant, en 2011, Manuel Boucher, notamment président de l'ACOFIS (Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales), soulignait le faible nombre de centres de recherche : « Actuellement, sur le territoire français, il n'existe pas plus de

cinq centres de recherche dans le travail social dignes de ce nom, c'est-à-dire reconnus par la communauté scientifique pour la qualité de leurs travaux. » À notre connaissance, la situation n'a pas beaucoup évolué, que ce soit à l'échelle des écoles²⁶ ou dans des partenariats à l'échelle interrégionale²⁷. Plus récemment, l'UNAFORIS a mandaté l'une de ses commissions pour établir une « Synthèse de l'Etat des lieux de la recherche dans les Etablissements de Formation de Travail Social adhérents de l'UNAFORIS²⁸ ». Les résultats n'étant pas représentatifs (seulement 51 écoles sur 130 ont répondu), cette étude n'a pas été publiée. Ayant participé à cette démarche, nous disposons de quelques données. Elle montre que 63% des répondants déclarent mener de la recherche, alors que 34% déclarent mener des études et 24% de la recherche action. Sur la totalité des effectifs concernés, près de 13% des formateurs se déclarent titulaires d'un doctorat. La perspective des HEPASS, la mise en œuvre de plateformes territoriales et les PREFAS, ont donc permis de développer l'institutionnalisation d'une fonction de recherche dans les écoles professionnelles du travail social, dans un mouvement dont l'ampleur est inédite. Nous ne pouvons toutefois en mesurer précisément le détail. L'une des manières de saisir prochainement cette évolution est de s'intéresser au sein des écoles, plateformes UNAFORIS et PREFAS, à la désignation d'un cadre désigné pour la recherche, selon des intitulés diverses comme chargé de recherche, attaché de recherche, chercheur, responsable de pôle recherche ou directeur de la recherche²⁹. La même démarche peut être faite pour cerner les modalités d'organisation de la recherche en pôles, services, directions, centres ou encore laboratoires de recherche. Enfin, les modalités partenariales avec la recherche publique sont aussi susceptibles de se trouver modifiées, voire renforcées, par rapport au dernier état mené par Marcel Jaeger en 2012, pour la DGCS. Ces items sont autant de critères pour évaluer l'académisation des écoles professionnelles du travail social dans les années à venir.

- 11 Le développement de cette activité pose la question de son intégration dans l'organigramme institutionnel des écoles professionnelles du travail social, qui n'en possèdent ni la culture ni les cadres institutionnels. A titre d'illustration, citons le fait que les conventions collectives les plus répandues de ces écoles ne prennent pas en compte le doctorat³⁰. Elle pose également la question de l'autonomie du chercheur, dont le cadre d'intervention ne fait pas partie des références historiques d'un secteur professionnel, qui n'avait jamais été amené à penser les modalités éthiques, juridiques et institutionnelles pour faire des recherches³¹. Aussi, le financement de la recherche n'étant pas prévu, malgré la mission de recherche reconnue par l'arrêté portant création des IRTS en 1986, ces activités sont tenues de s'autofinancer ou d'affirmer un déficit structurel. A défaut, cette mise en œuvre constitue un investissement propre de l'école et donc une prise de risque financière dans ce temps de crise économique. La plupart du temps, dans les régions qui ne disposent que d'un IRTS, c'est le financement par l'Etat des PREFAS qui permet de limiter les risques financiers et de développer une entité de recherche, sous perfusion de crédits d'Etat qui diminuent régulièrement³². Pourtant, en Ile-de-France, par exemple, le financement du PREFAS-GRIF est négligeable pour contribuer à financer l'investissement lié à la recherche pour la trentaine d'écoles du travail social. Ceci limite de fait la possibilité de ces dernières à mettre systématiquement cette fonction en œuvre ; notamment pour les plus petites institutions. Cependant, l'Etat a-t-il vocation à maintenir ce financement, alors que l'UNAFORIS se propose d'intégrer en son sein toutes les écoles, et donc leurs activités scientifiques ? *quid* d'un financement régional pérenne qui n'existe pas pour l'instant ? Enfin, la question des relations entre cet appareil de formation professionnelle dépendant du ministère des affaires sociales et le

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est centrale, pour permettre l'évaluation de cette production scientifique par les autorités compétentes³³.

- 12 L'académisation des écoles professionnelles du travail social, que ce soit dans le modèle des HEPASS ou dans une autre perspective à venir, doit relever ces défis institutionnels dont l'enjeu est de pérenniser l'activité de recherche, au-delà du « bricolage » actuel des acteurs concernés. En dehors des aspects institutionnels, ce processus concerne également la question de l'épistémologie du savoir produit qui s'est affirmée progressivement depuis 2008 comme une préoccupation collective³⁴. Le point d'orgue de cette mobilisation épistémologique est la Conférence de consensus organisée par le CNAM et l'UNAFORIS, les 15 et 16 novembre 2012, poursuivie dans l'ouvrage qui en a découlé³⁵.

Le retour du débat concernant la recherche « en » travail social : la résurgence épistémologique

- 13 Cette manifestation³⁶ marque le retour en force de la question épistémologique relative au savoir du travail social, en prenant appui sur la mise en œuvre de la fonction de recherche, dans le sillage des PREFAS, comme le présentait Marcel Jaeger, en 2011, en tant que coorganisateur³⁷ : « Il nous faut néanmoins aller plus loin afin de sortir du clivage stérile entre la recherche académique et l'élaboration des savoirs professionnels. L'objet de la conférence de consensus est d'y voir plus clair sur ces savoirs et de réfléchir au moyen de leur donner une crédibilité et une légitimité au-delà des cercles d'initiés. »
- 14 Très rapidement, les débats se sont pourtant focalisés sur la dichotomie épistémologique des tenants de la recherche « en » et « sur » le travail social. Ce dissensus est en fait un vieux serpent de mer épistémologique, qui structurait déjà le débat scientifique concernant le savoir produit à partir du terrain « travail social » en 1928, lors de la première conférence mondiale du service social organisée à Paris³⁸. Bien que formulée les termes à maintes occasions³⁹, nous proposons pour cet article une définition approfondie :
- La recherche « sur » le travail social vise à développer une recherche dans le cadre des sciences sociales, pour objectiver le fonctionnement social, en utilisant le travail social comme un terrain propice à saisir la « question sociale ». Dans ce contexte, le travail social est un terrain propice à saisir la question sociale. Cette recherche permet aux travailleurs sociaux de mieux comprendre le fonctionnement sociétal et donc de modifier leurs savoirs d'action dans une approche sociologique critique, voire pragmatique. La recherche sur le travail social vise à ce que le chercheur formule une rupture épistémologique avec le discours praticien, nécessitée par l'implication professionnelle de l'acteur social, pour qu'il puisse dépasser sa subjectivité en intégrant ces savoirs théoriques à ses savoirs d'action.
 - La recherche « en » travail social⁴⁰ vise à développer une recherche dans le cadre d'un savoir professionnel qui soutient l'intervention sociale des acteurs. Ce corpus vise à saisir la « question du travail social » et s'inscrit dans une approche praxéologique et clinique, pour développer un savoir agissant. La recherche en travail social vise à ce que l'acteur social s'approprie son savoir professionnel, avec l'aide des chercheurs, dans le cadre d'une réflexivité qui ouvre éventuellement à une rupture épistémologique, si les résultats évalués ne correspondent pas aux finalités professionnelles formulées
- 15 Le retour de la question épistémologique liée au travail social est un fait notable, dans la mesure où elle poursuit un ancien débat qui datait des années 60 et qui avait diminué depuis la fin des années 1980. Cette dernière a été portée par des pionniers tels qu'Hervé

Drouard, Éliane Leplay, Brigitte Bouquet ou encore Françoise Laot (qui ne s'estime d'ailleurs pas une pionnière dans ce domaine⁴¹). Hervé Drouard situe l'apparition de l'appellation « recherche en travail social » en 1983⁴², dans le sillage du développement du DSTS (Diplôme supérieur du travail social créé en 1978). Le promoteur institutionnel de cette orientation est le Comité de Liaison des Centres de Formation Permanente et Supérieure en service social. Créé le 19 novembre 1973, dans la perspective de promouvoir ce qui est devenu le DSTS, cette association a mobilisé les écoles de service social pour contrecarrer la tentative académique de créer un diplôme supérieur du travail social, de niveau II, en dehors de l'appareil de formation professionnelle⁴³. Le Comité de Liaison a été une réponse aux ambitions du Réseau Inter-universitaire de Formation de Formateurs (RIFF), créé en 1973, à l'initiative de l'université de Strasbourg et de Paris XII Créteil, qui visait à investir le marché de la formation continue et supérieure du travail social⁴⁴. C'est ainsi que l'assemblée générale du Comité de Liaison, en 1978, affirmait vouloir « se faire reconnaître avec les acquis du passé sur le marché de la formation permanente et sauvegarder le caractère professionnel de la formation ; faire reconnaître les niveaux et les diplômes professionnels ainsi que les statuts des enseignants de service social dans les formations supérieures⁴⁵ ». Dès 1978, le Comité de Liaison a obtenu la création du DSTS, qui a préfiguré le DEIS (Diplôme d'état d'ingénierie sociale), finalement créé en 2006. Dans ce contexte, le Comité de Liaison a joué le rôle d'un véritable groupe de pression, qui n'a pas hésité à négocier directement avec le pouvoir public, pour créer un diplôme supérieur de niveau maîtrise, sans passer obligatoirement par l'université ou même un partenariat avec cette dernière. Ce n'est qu'en 1998, suite à la réforme du DSTS, qu'un partenariat universitaire est devenu obligatoire, comme c'est aujourd'hui le cas avec le DEIS. En ce sens, la création de l'UNAFORIS qui porte le projet des HEPASS n'a fait que suivre la voie indiquée jadis par le Comité de Liaison avec le DSTS. Il est donc à noter que la question de la recherche « en » travail social (ré)émerge quand elle est portée par un projet politique et institutionnel : en 1978, soutenue par le Comité de Liaison pour le DSTS ; en 2008, soutenue par l'UNAFORIS pour les HEPASS.

- 16 En 1978, comme en 2008, le diptyque politico-institutionnel a donc permis l'épanouissement d'un débat épistémologique qui reposait également sur la dichotomie entre recherche « en » et « sur » le travail social. Dès 1983, 3 séminaires⁴⁶ ont été organisés par le Comité de Liaison et par l'ETSUP, sous l'impulsion d'Éliane Leplay, alors présidente de l'un et directrice de l'autre. Ces manifestations visaient donc à promouvoir la recherche « en » travail social⁴⁷. De 1998 à 2001, l'ETSUP a confié à Françoise Laot une recherche financée par le Fonds Social Européen portant sur le thème des doctorats en travail social en Europe⁴⁸. Ce projet visait concrètement trois volets : l'étude sur les doctorats en travail social en Europe, l'organisation de séminaires européens de recherche en travail social et la réflexion sur la création d'un centre de ressources européen en travail social. Il faut aussi évoquer le média de publication *Forum* qui a été créé en octobre 1976, pour être le bulletin de liaison du Comité de Liaison. Cette revue est d'ailleurs reprise aujourd'hui par l'UNAFORIS. Enfin, en 1989, un livre a été publié à la suite des trois séminaires, pour faire valoir les résultats des réflexions, qui proposent de fonder un corpus cohérent, à défaut d'oser demander la création officielle d'une discipline⁴⁹.
- 17 Comme nous l'avons vu, cette mobilisation n'a pas permis de développer la recherche dans les écoles professionnelles du travail social de manière pérenne. Et il est trop tôt pour évaluer les effets de la résurgence de cette épistémologie, dans le sillage de la

Conférence de consensus, mais qui se situe clairement dans la continuité de la mobilisation interrompue en 1989. Pour le moment, les tenants de la recherche « en » et « sur » le travail social sont toujours dos à dos et ce débat est le plus souvent considéré comme celui d'acteurs en concurrence, qui se livrent alors à des disputes idéologiques. Nous émettons au contraire l'hypothèse inverse qui consiste à dire que ces deux faces constituent les deux pôles structurels d'une potentielle unique épistémologie qu'il est nécessaire d'articuler pour saisir le travail social. Leur dialogue constituerait alors la dispute fondatrice de la scientification du travail social. Ce n'est cependant pas l'avis le plus répandu qui considère cette dispute comme non scientifique et idéologique, comme le suggère notamment le rapport du jury de la Conférence de consensus, à propos de la référence à la recherche « en », « dans », etc. : « La formulation de la question paraît rétrospectivement d'une importance réduite. (...) Par ailleurs la question sémantique renvoie plutôt à des habitudes de langage qui ne traduisent pas toujours des positions nettes et contradictoires⁵⁰. » En revanche, la conférence de consensus a permis de faire bouger des lignes du point de vue institutionnel, en créant une mention « travail social » dans le cadre des doctorats de sociologie et des sciences de l'éducation du CNAM⁵¹. Cette avancée est-elle une forme d'exception qui confirme la règle ou une étape sur le développement du travail social comme un objet de recherche à privilégier ? A ce jour, le CNAM reste l'unique acteur académique à avoir créé de telles options. Et il va falloir attendre plusieurs années avant de pouvoir évaluer les avancées d'un point de vue épistémologique apportées par ces doctorats spécialisés. Il sera alors particulièrement intéressant d'étudier ces recherches au regard de leurs inscriptions éventuelles dans un dialogue plus important d'une recherche « sur » et « en » travail social ; condition *sine qua non* pour démontrer que cette tension féconde est à la source de l'épistémologie du travail social.

- 18 Le processus qui caractérise le débat de la scientification du travail social et d'académisation des écoles repose donc sur un trépied de nature politique, institutionnel et épistémologique. Dans ce cadre, la question épistémologique est clairement le maillon faible, dans la mesure où sa formulation semble radoter, d'un point de vue historique, dans un éternel recommencement entre les années 1930, 1980 et 2010. Pire, elle semble dépendre de projets institutionnels et politiques d'acteurs qui instrumentalisent de fait la question scientifique pour faire évoluer les dispositifs de recherche et de formation. La question de l'autonomisation du débat épistémologique appliqué au travail social semble alors une priorité stratégique pour enfin développer un processus scientifique qui permette le développement de recherche dans les écoles du travail social.

Éléments de caractérisation : de la difficulté à sortir du *statu quo*

La difficile autonomisation de la question épistémologique : approche fonctionnaliste du développement d'un savoir

- 19 Les promoteurs historiques de la recherche en travail social revendiquaient un savoir à part entière, qu'ils cherchent à valoriser et à faire reconnaître institutionnellement, notamment en matière de filière de formation (écoles professionnelles) et de diplômes (DSTS). En cela, il s'agit d'un enjeu à la fois épistémologique et institutionnel qui consiste à faire reconnaître et valoir un nouveau savoir scientifique adossé à de nouveaux

supports institutionnels : la première dimension servant d'ailleurs à promouvoir la seconde. Ceci est révélé par l'Assemblée Générale du Comité de Liaison, en 1978, qui affirmait vouloir « se faire reconnaître avec les acquis du passé sur le marché de la formation permanente et sauvegarder le caractère professionnel de la formation ; faire reconnaître les niveaux et les diplômes professionnels ainsi que les statuts des enseignants de service social dans les formations supérieures⁵² ». Ce processus de reconnaissance révèle des enjeux concurrentiels vis-à-vis du champ universitaire, dont il faudrait se protéger : « Si l'intégration à l'Université devait se faire un jour, elle ne devrait pas se faire par la petite porte, et pas en sacrifiant l'originalité de la formation du Travail Social et en refusant l'impérialisme d'une seule discipline de Science Humaine sur le Travail Social, qu'il s'agisse de la psychologie, de la sociologie ou d'une quelconque autre⁵³. » La peur d'une universitarisation pour les écoles professionnelles du travail social est donc un moteur puissant pour les tenants de la recherche en travail social et constitue le fondement du mélange des genres entre enjeux épistémologiques et institutionnels.

- 20 Pourtant, il existe bien un mouvement épistémologique au cœur de la question de la recherche en travail social. Afin d'en cerner les contours, le livre de Michel Duchamp, Brigitte Bouquet et Hervé Drouard⁵⁴ permet de saisir les arguments de ces promoteurs historiques de la recherche « en » travail social. La démonstration⁵⁵ consiste à inscrire la recherche en travail social, dans le cadre de la recherche sociale qui intègre le savoir d'action, qui s'inscrit elle-même dans la recherche en général. La démarche vise donc à définir la recherche « en » travail social comme une démarche scientifique à part entière, tout en spécifiant ses caractéristiques. Pour ces chercheurs, la recherche en travail social est potentiellement une science, qu'il reste à dénommer selon 4 possibilités proposées : « sociatrie » (sur le modèle de la psychiatrie : soigner les maladies sociales), « socialogie » (sur le modèle de la sociologie : socia =sociale et logie =savoir), les « sciences du travail social » (sur les modèles des sciences de l'éducation) et la « théorie de la pratique du travail social ». Ajoutons une autre proposition plus récente, qui provient de l'auteur de ces lignes : *La science du travail social*⁵⁶. Brigitte Bouquet, première titulaire de la chaire du travail au CNAM de 1999 à 2001, donne une définition très complète de la recherche en travail social :

« La recherche en travail social porte sur l'intervention sociale, que cet acte de pédagogie sociale soit individuel, collectif ou institutionnel. L'intervention sociale devient le champ dans lequel il y a plusieurs objets. C'est un champ disciplinaire à constituer et l'heuristique y est recherchée pour elle-même. Il s'agit de traiter les questions spécifiques de l'intervention. L'objet de recherche est en même temps l'élément de travail. La recherche doit rendre compte de cette centration sur le faire, en donner les paramètres contradictoires chargés de sens et ainsi faire émerger la dimension cognitive. La position du chercheur est la proximité et cette particularité se traduit par un questionnement marqué par la connaissance intrinsèque et de ce fait souvent original, précis et percutant pour la pratique. La recherche en travail social concerne donc l'intervention proprement dite, mais aussi toute recherche portant sur des problèmes sociaux et incluant la compréhension et la transformation des pratiques⁵⁷. »

- 21 Ainsi, la recherche en travail social vise à saisir les actions du travail social pour les transformer. De manière explicite, la recherche en travail social est donc distinguée de la recherche sur le travail social, qui ne vise pas la transformation des pratiques et qui se limite à quelques thèmes, présentés d'ailleurs de manière partielle : « la normalisation, le contrôle social, la réparation, la reproduction de la force de travail et son caractère

d'indicibilité⁵⁸ ». Un peu plus loin, Michel Duchamp définit l'objet de la recherche en travail social comme étant la *praxis* : « Nous appelons *praxis*, écrit C. Castoriadis, ce faire dans lequel l'autre ou les autres sont visés comme l'agent essentiel du développement de leur propre économie⁵⁹. » Sans aller plus loin dans la définition, l'ouvrage expose clairement la *praxis* comme l'énigme que la recherche en travail doit résoudre à travers deux formes d'approche : les recherches évaluatives et explicatives.

- 22 Nous proposons de considérer la tentative de définir la recherche en travail social comme un processus relevant d'une tentative de révolution scientifique, inaboutie à la fin des années 1980 et qui réapparaît à la fin des années 2000, et dont l'issue est encore incertaine de nos jours. Pour saisir ce mouvement, il est nécessaire de mobiliser le concept de paradigme scientifique de Thomas Kuhn. Il ne s'agit pas d'imaginer un mouvement d'une importance telle qu'elle révolutionne la connaissance du monde, mais d'une évolution importante au point de créer une nouvelle communauté scientifique, réunie autour de « l'ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné⁶⁰ ». Cet ensemble caractérise une « matrice disciplinaire » qui intègre des règles, des croyances, des valeurs et des rites. D'un point de vue anthropologique, ces éléments forment les caractéristiques d'une culture scientifique d'un groupe de chercheurs. Ces références ou traits culturels permettent à des individus de faire communauté, en se reconnaissant une appartenance à un même groupe, selon des bases acquises et reproduites. Ils partagent des points de vue convergents sur l'essentiel et divergents sur les détails. Ces membres se donnent ainsi des objectifs communs et des moyens de les atteindre.
- 23 Pour Kuhn, la reconnaissance d'un paradigme scientifique aboutit à la création d'une science normale, qui dispose de tous les éléments extérieurs de légitimation, comme l'existence de manuels, de livres célèbres, d'auteurs reconnus, de diplômes, de lois, de théories, de concepts, de méthodes, etc. En France, le principal critère de reconnaissance institutionnel d'une science normale peut être considérée comme la création d'une discipline universitaire. Un paradigme scientifique non légitimé est une science extraordinaire qui, pour Kuhn, donne lieu à des réactions de rejet de la part des chercheurs tenants de la science normale, qui réfuteront la cohérence des prétendants au regard de leurs propres postulats. Dans cette approche, l'existence d'une science extraordinaire est basée sur un paradigme scientifique cohérent, selon ses propres critères, qui peut cependant échouer à devenir une science normale par défaut de légitimité externe à elle-même. Soit, la science extraordinaire le reste, soit le paradigme qui la porte se transforme en simple courant d'une science normale préexistante, qui fait alors évoluer son paradigme en interne⁶¹, ou encore il disparaît lorsque le débat s'essouffle. Il se peut également que le paradigme fonde une science normale à part entière reconnue en France par une nouvelle discipline. Toute création d'une science normale est une révolution scientifique, qui repose sur l'adoption d'un nouveau paradigme et affirme une nouvelle manière de faire (méthodes), de penser (théories) et de réguler (formes instituées du savoir, comme par exemple la discipline).
- 24 L'approche de Kuhn est extrêmement riche, car elle permet de décrire les enjeux de l'évolution des sciences, en contournant les représentations de chaque science normale, qui fournissent des définitions déterminées par leur propre paradigme. Elle permet de dépasser les frontières dressées par chaque paradigme, qui permettent autant de se légitimer que de délégitimer les paradigmes émergents concurrents. En outre, elle permet de contourner la difficulté, voire l'impossibilité, de définir universellement le

concept de science, en affirmant qu'il n'existe pas de définition, en dehors d'un paradigme (problème) et d'une « matrice disciplinaire » (moyens) de référence, qui doivent d'abord démontrer leur cohérence de manière endogène, pour être reconnus socialement. Enfin, cette approche permet de dépasser les seuls critères de scientificité définis au regard des modalités d'institutionnalisation, comme la discipline par exemple. Cette approche permet de relativiser la nature scientifique de tel ou tel paradigme, par essence, et affirme une valeur scientifique relative, ou fonctionnaliste, dans le cadre d'un rapport de force et d'un besoin social.

- 25 Nous proposons de considérer que le travail social connaît une vaine tentative au long cours pour faire reconnaître scientifiquement son corpus en tant que paradigme. D'un point de vue historique, cette tentative est pour le moment un échec patent, sur tous les plans. Le travail social en France n'est ni reconnu comme une science, une discipline ou même un paradigme, contrairement à la quasi-totalité du reste du monde. Au mieux, les pionniers et les héritiers de la recherche en travail social, en tant que promoteurs d'un paradigme non reconnu, soutiennent l'existence d'une science extraordinaire, qui est logiquement renvoyé par l'ensemble de la communauté scientifique à un non-sens. S'il est donc logique que les paradigmes préétablis résistent à la création d'un nouveau concurrent potentiel, le plus préoccupant est la tendance endogène au *statu quo* dans la communauté susceptible de porter cette révolution scientifique. Nous pensons plus particulièrement aux travailleurs sociaux, mais aussi aux formateurs des écoles professionnelles qui refusent globalement la perspective d'une scientification de leurs références⁶². L'hypothèse de l'opposition exogène (caricaturalement attribuée aux « sociologues ») ne doit pas faire barrage à celle d'un blocage endogène pour créer une matrice disciplinaire, autour d'une communauté scientifique reconnue à développer les paradigmes du travail social. Toute reconnaissance paradigmatique repose justement sur une capacité première d'auto-reconnaissance capable de créer des références reconnues *a posteriori*.
- 26 Dans cette perspective, la mobilisation récente de l'Etat, de l'UNAFORIS et du CNAM, autour de l'activité de recherche dans les écoles professionnelles du travail social, permettra-t-elle de modifier les choses d'un point de vue épistémologique ? L'organisation de la Conférence de consensus du CNAM est-elle un nouveau pas de la reconnaissance d'un paradigme scientifique du travail social, à travers la recherche en travail social ? Cette mobilisation est-elle susceptible de construire une communauté scientifique émergente, autour de l'opposition entre recherche sur et en travail social ? La création de l'UNAFORIS et des HEPASS pourrait-elle constituer un cadre institutionnel qui soutiendrait l'émergence la création d'un paradigme du travail social reconnu scientifiquement ?
- 27 Pour le moment, l'issue de ce qui pourrait apparaître comme les enjeux d'une révolution scientifique attachée au travail social est toujours hautement incertaine. Pour quelle raison ce processus récent de mobilisation pourrait cette fois-ci aboutir ? Surtout, le mélange des enjeux politiques, institutionnels et épistémologiques permet-il l'autonomisation de la question épistémologique ? Ce mélange des genres n'est-il pas préjudiciable à une nécessaire autonomie scientifique ? Enfin, comment porter un paradigme scientifique en dehors d'un cadre institutionnel académique ? Ce sont dans ces contradictions que les chercheurs des écoles professionnelles du travail social doivent aujourd'hui se débattre et parfois se battre. Nous émettons cependant l'hypothèse que c'est avant tout la capacité de ces acteurs de recherche à envisager de faire partie d'une

communauté scientifique, qui peut conditionner la possibilité de fonder un paradigme appliqué aux enjeux professionnels du travail social. Pour cela, encore faut-il lever les verrous identitaires que le processus d'académisation fait peser sur ces acteurs.

Un débat qui cache des risques de déclassements : approche sociologique des identités professionnelles

- 28 L'académisation des écoles professionnelles du travail social est lourde de conséquences pour les chercheurs concernés, d'un point de vue technique, normatif, mais aussi symbolique. Citons 5 exemples de références qui sont susceptibles de se trouver modifiées progressivement :
- Création d'activités de recherche, de nouvelles fonctions de chercheurs, de statuts de directeurs de la recherche, etc.
 - Affirmation d'une nouvelle norme de diplômation pour ces professionnels qui devront à moyen terme intégrer le grade de docteur, comme une obligation d'embauche ou du moins comme un vecteur de promotion privilégié.
 - Développement à terme d'une évaluation de l'activité de formation au regard des critères scientifiques tels que la publication ou encore la capacité à démontrer la scientificité du projet de formation (ECTS, LMD, etc.).
 - Création d'une nouvelle communauté de chercheurs au sein des écoles professionnelles du travail social.
 - Développement d'un nouveau paradigme dans un débat épistémologique susceptible d'aboutir à une révolution scientifique (modification de disciplines préexistantes, voire création disciplinaire).
- 29 Ces acteurs participent à un processus d'évolution identitaire multidimensionnelle, à une échelle individuelle et collective, mais aussi institutionnelle et scientifique, dont les différents éléments interagissent, comme le présente Claude Dubar : « L'identité n'est autre que le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions⁶³. » De plus, ces enjeux à l'échelle des écoles professionnelles du travail social est en étroite interaction avec leur environnement, notamment académique qui est lui aussi en mutation. A l'enjeu multidimensionnel, il faut aussi ajouter la dimension subjective d'une identité qui est autant revendiquée qu'attribuée par autrui, qui lui-même possède une identité en changement⁶⁴. Ces processus exposent chaque acteur de ces « transactions identitaires » à hauts risques, tant les processus sont incertains, imprévisibles et potentiellement porteurs de ruptures souhaitées ou non, dans des recompositions individuelles et collectives, susceptibles de modifier en profondeur la situation d'un individu dans ses caractéristiques professionnels. Autrement dit, il y a autant à perdre qu'à gagner, dans une forme de « loterie identitaire ».
- 30 Le processus d'académisation de l'appareil de formation du travail social expose chaque chercheur concerné à négocier sa propre identité dans un processus collectif très incertain et tridimensionnel : individuel en tant que chercheur, institutionnel en tant que salarié d'un organisme de recherche en émergence et épistémologique en tant que promoteur d'une potentielle science, discipline, paradigme ou rien de tout cela. Chacun est appelé à se positionner avec une triple référence, parfois contradictoire : revendiquer l'identité scientifique acquise par la formation et les diplômes qui ne reconnaît pas

scientifiquement le travail social ; définir un plan de carrière scientifique par rapport à ses propres intérêts conditionnés par la création de directeur et de chercheurs ; se positionner épistémologiquement par rapport au paradigme du travail social auquel il participe de fait, parfois malgré soi. L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives est d'autant plus incertaine que trois dimensions temporelles sont à l'œuvre, comme le précise Pascal Roquet⁶⁵ :

Dimensions temporelles d'un processus de professionnalisation	
Macro : temporalités institutionnelles	Les modèles professionnels historiques
Meso : temporalité de formation	Les dispositifs institutionnels de formation
Miso : Temporalité individuelle	Les trajectoires individuelles, biographies

- 31 La Conférence de consensus est un bon moyen de voir à l'œuvre ces trois dimensions : la question de la discipline est un enjeu Macro, alors que le doctorat est un enjeu Meso et que la position en tant qu'experts dans ce débat, s'inscrit dans une dimension Miso. Cette approche permet de mesurer les articulations identitaires complexes que peut générer une éventuelle émergence paradigmatique. En fonction des choix personnels, collectifs et institutionnels, mais aussi des aléas du contexte, l'investissement dans l'académisation des écoles professionnelles du travail social constitue un pari identitaire incertain. Il n'existe qu'une seule certitude : nul ne peut prévoir le résultat de cette transaction identitaire à l'échelle individuelle et collective.
- 32 A titre d'exemple, les chercheurs des écoles professionnelles du travail social ne disposent pas de références institutionnelles scientifiques préexistantes en termes de fonction, de statut et d'outils. Les conventions du travail social ne prenant pas en compte les qualifications au-delà du niveau I. A ce titre, l'identité du travailleur social chercheur n'existe pas. Les écoles sont alors tenues d'organiser aujourd'hui l'intégration inédite de la fonction de chercheur, dans un secteur professionnel et formatif qui ne le prévoit pas. Si le modèle de l'enseignant-chercheur donne une perspective d'un point de vue universitaire, il n'existe pas l'équivalent du côté du formateur-chercheur. D'un point de vue institutionnel, l'académisation des écoles professionnelles du travail social se situe dans une double perspective identitaire problématique : une référence universitaire repoussoir et un modèle endogène au travail social qui n'existe pas ; faute d'avoir été prévu dès le départ pour s'intégrer pleinement aux références scientifiques de l'enseignant supérieur. Plus largement, ces écoles doivent innover en insérant une nouvelle fonction au cœur du travail social qui repose sur une dimension de l'identité professionnelle à inventer : celle du travailleur social théoricien. Pour ne rien arranger, le travail social n'étant pas une discipline universitaire, chacun vient avec ses références scientifiques diverses qui intègrent d'ailleurs la négation de tout velléité de reconnaissance de nouveau paradigme comme pourrait l'être celui du travail social ; comme le démontre Khun. D'un point de vue institutionnel et épistémologique, chaque chercheur des écoles professionnelles du travail social est avant tout renvoyé à lui-même et à son environnement institutionnel, sans cadres homogènes de références qui viendraient légitimer et soutenir la création de cette nouvelle fonction

- 33 Cette incertitude nichée au cœur de cette académisation met en exergue l'enjeu fondamental des évolutions identitaires nichées au cœur de l'académisation des écoles professionnelles du travail social, qui consiste à faire évoluer les critères de reconnaissance et de non-reconnaissance pour chaque acteur concerné⁶⁶. Si ce processus offre des opportunités aux uns, elle menace les autres dans leur reconnaissance scientifique. Pour soi et pour les autres, reconnaître l'existence d'un nouveau paradigme, peut être une forme de trahison vis-à-vis des références disciplinaires d'origine et constituer le risque, en cas d'échec, d'avoir parié sur une évolution scientifique ratée ; et ainsi de se trouver isolé vis-à-vis des paradigmes préexistants. Les enjeux identitaires de ce processus font peser une menace de désocialisation épistémologique et institutionnelle, dans le cas où des individus et des institutions auraient misé sur « le mauvais cheval » paradigmatique et institutionnel. Le contraire est tout aussi vrai. Pris dans ce contexte en turbulence et incertain, les chercheurs concernés sont amenés à suivre parfois des raisonnements contradictoires et mouvants, au nom des intérêts qui peuvent diverger en fonction de la dimension d'analyse retenue. Cette hypothèse concerne également l'auteur de ces lignes, qui a bien conscience que sa fonction de chercheur dans une école du travail social sera renforcée si le travail social est reconnu comme un paradigme, d'une manière ou d'une autre. A titre d'exemple, les perspectives d'un poste de directeur de recherche dans une future HEPASS peuvent amener un acteur qui ne parvient pas à intégrer l'université à valoriser un cadre institutionnel pour ce savoir, même si sa légitimité scientifique est en même temps jugée douteuse.
- 34 Le renouvellement du débat épistémologique concernant le travail social, dans le sillage des HEPASS, des PREFAS et de la Conférence de consensus, peine aujourd'hui à trouver un cadre apaisé pour se développer. La nécessité de ces chercheurs à se positionner en même temps sur des questions personnelles d'enjeux de carrières et sur des enjeux collectifs institutionnels et épistémologiques, n'aident pas à traiter rigoureusement les défis de la scientification du travail social et de l'académisation des écoles professionnelles de ce champ de pratiques, comme le dénonçait Christophe Trombert : « Lutte de légitimité, lutte de places, lutte de débouchés (car la formation supérieure des travailleurs sociaux, avec son lot de postes de formateurs et de directeurs, son lot de publications d'ouvrages, est un marché qui suscite bien des convoitises) viennent alors polluer des questions de définition de champ scientifique, d'épistémologie et de résultats de la recherche, qui sont les seules qui vaillent. » Cela permet-il pour autant de nier par avance l'intérêt de questionner scientifiquement la cohérence du paradigme posée depuis longtemps par les tenants de la recherche en travail social ?

Conclusion : L'importance d'autonomiser la question épistémologique du travail social

- 35 Privé d'une légitimité scientifique depuis toujours, c'est tout le travail social qui souffre aujourd'hui de ne pouvoir faire valoir la théorie de ses pratiques. S'il ne convient pas d'instrumentaliser les questions épistémologiques au regard des enjeux institutionnels, l'académisation des écoles professionnelles du travail social nécessite cependant de traiter en même temps ces deux dimensions. Le décrochage scientifique de cet appareil de formation et l'harmonisation européenne ne laissent pas le temps de traiter d'abord les questions théoriques, pour en décliner plus tard les enjeux institutionnels au regard de paradigmes mûrement réfléchis. Comment alors autonomiser la question

épistémologique, tout en réformant simultanément un appareil de formation devant participer de manière inédite à intégrer les références scientifiques au cœur de la formation du travail social ? Proposons de considérer que la recherche d'autonomie scientifique est finalement la problématique commune aux dimensions épistémologiques et institutionnelles, au sein des écoles professionnelles du travail social : les questions théoriques ne peuvent être instruites épistémologiques que par des chercheurs eux-mêmes autonomes dans un cadre institutionnel qui le permet. C'est ainsi que la scientification du travail social repose notamment sur une académisation capable d'inventer un projet d'autonomie scientifique pour des chercheurs, dans un cadre institutionnel professionnel et formatif qui ne le prévoit pas. La question du statut de ces chercheurs est donc l'un des enjeux déterminants pour permettre à ces nouveaux chercheurs intégrés au travail social, *via* son appareil de formation, de développer des savoirs en toute autonomie et légitimité. Ce n'est qu'à ces conditions que ce nouveau cadre institutionnel de recherche intégré au travail social puisse enfin construire une formation professionnelle « à la frontière des mondes politique, savant et professionnel⁶⁷ », comme le définit Catherine Lenzi.

- 36 La question de l'autonomie de la recherche des écoles professionnelles de travail social est souvent confondue avec celle de la liberté de choisir la finalité scientifique. Il s'agit alors de contester la mise en œuvre de recherches mises explicitement au service d'une action professionnelle. Le projet de développer une recherche « utile » est dénoncé comme une assignation de la pensée à des fins « utilitaristes », au détriment d'une recherche fondamentale dont l'issue est par nature non prescrite⁶⁸. Pourtant, les universités sont elles aussi l'objet aujourd'hui d'une commande sociale qui vise à professionnaliser des enseignements, pour favoriser le développement de compétences propices à trouver un emploi pour les étudiants. C'est ainsi que l'approche « adéquationniste » est évoquée pour définir l'ajustement du contenu des savoirs universitaires aux besoins des marchés de l'emploi⁶⁹. Nous émettons l'hypothèse que la reconnaissance du paradigme de la recherche en travail social butte fondamentalement sur le rejet d'une recherche « utilitariste » et « adéquationniste » mise au service d'une profession. Ce rejet fonctionne depuis longtemps comme une forme de tabou scientifique qui empêche de travailler sereinement à la question des paradigmes scientifiques du travail social. Pour sortir de cette ornière, les chercheurs dans les écoles professionnelles du travail social doivent se construire une autonomie scientifique, soutenue par des cadres politiques et institutionnelles le permettant. C'est la condition *sine qua non* pour élaborer de nouveaux paradigmes et faire évoluer les anciens, notamment disciplinaires, pour soutenir la professionnalisation du travail social, qui en a bien besoin.
- 37 Enfin, il est à noter que malgré la référence centrale de l'UNAFORIS à la « Haute Ecole », ce processus d'académisation n'a pas évoqué, et encore moins mis en œuvre, un rapprochement avec la Conférence des Grandes Ecoles (CGE). Pourtant, la CGE qui a été créée en 1973 regroupe actuellement 226 écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art, de technologie, de communication, publiques ou privées, françaises ou étrangères. Cet angle mort de la réflexion stratégique montre l'ambiguïté du processus d'académisation des écoles professionnelles du travail social, qui s'est construit sur un rejet du modèle universitaire mais ne peut concevoir une autre piste de développement. Cette relation ambivalente construite sur une attirance/répulsion, maintient objectivement un état de dépendance culturellement intégré, qui est préjudiciable à toutes velléités d'autonomie politique, institutionnelle et épistémologique des écoles professionnelles du travail social.

BIBLIOGRAPHIE

Boucher (Manuel), « La recherche permet de "reconflicter" le champ social », *ASH*, n°2521, 7 septembre 2007, p. 28.

Boucher (Manuel), « Doper la recherche dans les écoles de travail social », interview publiée en ligne dans la revue *TSA* : <http://www.tsa-quotidien.fr/content/doper-la-recherche-dans-les-ecoles-de-travail-social-tsa>

Boucher (Manuel), Belqasmi (Mohamed), Moussu (Gérard), Chauvière (Michel), « Travail social : quelle recherche », *ASH*, n° 2653, 2 avril 2010, pp. 28-31

Bourdoncle (Raymond), « Autour d'un mot », *Recherche et formation*, n°54, 2007, p. 135-149

Circulaire DGAS/PSTS/4A n°2008-86 du 6 mars 2008.

Drouard (Hervé), Duchamp (Michel), Bouquet (Brigitte) [Dir.], *La Recherche en travail social*, Paris, Bayard, 1989, 183 p.

Dubar (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1998, 256 p.

Jaeger (Marcel), « Développer la recherche pour donner une légitimité aux savoirs des travailleurs sociaux », *ASH*, n°2728 du 14 octobre 2011, pp. 28-31.

Jaeger (Marcel), Mispelblom Beyer (Frederik), « Pour une conférence de consensus sur la recherche en travail social », *ASH*, n° 2709, 13 mai 2011, pp. 30-31.

Jaeger (Marcel), « La coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes du travail social et les universités », *DGCS*, octobre 2012, p. 67.

Jaeger (Marcel), *Le travail social et la recherche. Conférence de consensus*, Paris, Dunod, 2014, 314 p.

Khun (Thomas), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion, 1982 (1972), 284 p.

Laot F. (Françoise), « Recherches en travail social : l'échelle européenne », *Vie sociale*, n° 2, 2002, pp. 49-64.

Lapeyronnie (Didier), « L'académisme radical ou le monologue sociologique. Avec qui parlent les sociologues ? », *Revue française de sociologie*, 2004/4 Vol. 45, pp. 621-651.

Le Bris (Maryannick), « L'Unaforis renforce le rôle de ses plateformes régionales », *ASH*, n° 2910, 15 mai 2015, p.19.

Leplay (Eliane), « Origines et enjeux de la création du DSTS en 1978 », *Forum*, n° 74, 1995, pp. 3-11.

Mackiewicz (Marie-Pierre) [dir.], *Mémoires de recherche et professionnalisation. L'exemple du Diplôme Supérieur du Travail Social*, Paris, L'Harmattan, 2004, 198 p.

Pinto (Vanessa), « Démocratisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur », *Mouvements*, 2008, n° 55-56, pp. 12-23.

Roquet (Pascal), « La diversité des processus de professionnalisation : une question de temporalités », *Carriérologie*, volume 11, n°1, 2007, p. 206.

Rullac (Stéphane), « Le projet éducatif spécialisé : les enjeux du risque méthodologique », *Empan*, n° 3, 2011, pp. 139-145.

Rullac (Stéphane), « Recherche en travail social : la voie malaisée de la reconnaissance », *ASH*, n° 2625, 25 septembre 2009, pp. 19-20.

Rullac (Stéphane), « Travail social : quelle recherche ? », *ASH*, n°2653, 2 avril 2010, pp. 27-31.

Rullac (Stéphane), *De la scientificité du travail social : quelles recherches pour quels savoirs ?*, *Pensée plurielle*, n° 26, 1^{er} avril 2011, pp. 111-128.

Rullac (Stéphane), « *Le projet éducatif spécialisé : les enjeux du risque méthodologique* », *EMPAN*, 2011/3, n°83, pp. 139-145.

Rullac (Stéphane) [dir.], *La science du travail social. Hypothèses et perspectives*, Issy les Moulineaux, ESF, 2012, 127 p.

Rullac (Stéphane), *La scientification du travail. Recherche en travail social et discipline universitaire*, Rennes, EHESP, 2014, 158 p.

Rullac (Stéphane), « Travail social et intervention sociale en France : l'état des savoirs », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Université du Québec à Montréal vol. 26, n°2, 2014, pp. 265-281

Sarazin (Isabelle), « Conférence de consensus "recherche et travail social" : sept questions pour comprendre », *ASH*, n° 2784, 23 novembre 2012, pp. 24-28.

Sarazin (Isabelle), « L'Hexagone à la traîne... Alors que de nombreux Etats ont créé des doctorats, notre pays peine à sortir de ses débats franco-français », *ASH*, n° 2784, 23 novembre 2012, p. 28.

Sarazin (Isabelle), « Savoirs professionnels : conférence de consensus "recherche en travail social" : sept questions pour comprendre », *ASH*, n° 2784, 23 novembre 2012, pp. 24-28.

Sarazin (Isabelle), « Ultime étape avant une représentation unique », *ASH*, n° 2588, 26 décembre 2008, p. 6.

Sarazin (Isabelle), « Les Préfas au cœur des débats sur la recherche au sein de l'appareil de formation », *ASH*, n°2778, 10 octobre 2012, pp. 15-16.

Susini (Dominique), « Le débat sur une science du travail social est inapproprié au regard du cadre européen », *ASH*, n° 2763, 8 juin 2012, p. 21.

Trombert (Christophe), « Recherche en travail social : gare aux faux consensus », *ASH*, n° 2758, 4 mai 2012, pp.20-21.

Trombert (Christophe), « Travail social et recherche », *Lien Social*, n°1089, 17 janvier 2013, pp. 10-20.

Verba (Daniel), « Une science du travail est-elle possible ? », *Pensée Plurielle*, n° 30, 2012, pp. 37-49.

NOTES

1. La référence aux « écoles professionnelles du travail social » concerne les cursus qui s'inscrivent dans les 14 diplômes ou certificats d'Etat définis par le Code de l'action sociale et de familles. Si des établissements universitaires, notamment les Instituts Universitaires Professionnels, peuvent préparer partiellement ou totalement certains de ces diplômes, dans la très grande majorité des cas, ce sont des écoles professionnelles qui s'y consacrent dans un cadre associatif. Elles peuvent être aussi dénommées « Centres de formation » mais aussi « Etablissements de formation » de ou en travail social. Il existe en parallèle, une offre de

formation universitaire dans le cadre de Licences et de Masters qui visent également une professionnalisation dans le travail social. Cette caractéristique peut alors être reconnue par une inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Dans cet article, seules les écoles qui préparent les diplômes et certifications d'Etat sont concernées.

2. Raymond Bourdoncle propose une définition très précise de ce mot dans un article publié dans la rubrique « Autour d'un mot » de la revue *Recherche et formation*, n° 54, 2007, p. 135-149 : « On peut dire qu'il y a univertarisation lorsque les institutions de transmission des savoirs d'un secteur professionnel, ces savoirs eux-mêmes et les formateurs qui les transmettent se trouvent en quelque sorte absorbés par l'université. » (p.138) L'auteur distingue trois dimensions qui se trouvent modifiées : les modes ordinaires de fonctionnement ; les types de savoirs dispensés qui laisse une large place à l'activité de recherche ; les statuts et les qualifications des enseignants.

3. La DGAS est devenue la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) en 2010.

4. Cet acronyme n'est pas proposé par la circulaire, mais par les acteurs de ces pôles qui ont souhaité, dans le cadre de leur coordination, choisir une appellation plus brève que celle qui était prévue par la DGAS.

5. Cette expression a principalement été utilisée par Jürgen Habermas, « Scientification de la politique et opinion publique » dans *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973 (1968), p. 106. Cité dans Stéphane Rullac, *La scientification du travail social*, Rennes, EHESP, 2014, p. 8.

6. A titre d'exemple, ces écoles dépendantes du Ministère des Affaires Sociales et non de la recherche.

7. Instituts régionaux du travail social.

8. Le GNI été créé en 1983 et l'AFFORTS en 2000.

9. Voici les principaux textes d'orientation de l'UNAFORIS : Processus d'élaboration et de labellisation des Platesformes UNAFORIS (adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 septembre 2011) ; UNAFORIS : un projet pour les formations sociales (approuvé par le Conseil d'administration du 6 juillet 2011) ; Rapport du Groupe « structuration - coordination » ; Projet de création de « Hautes Ecoles » (validé par le Conseil d'administration du 6 juillet 2011) ; Rapport du Groupe « certification - diplomation » ; Projet d'une nouvelle architecture des diplômes en travail social (validé par le Conseil d'administration du 6 juillet 2011) ; « Orientations politiques et de plan d'action stratégique pour 2016-2018 (validé par l'Assemblée générale extraordinaire le 12 mai 2015).

10. <http://www.unaforis.eu/article/accueil>

11. Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

12. Isabelle Sarazin, « L'Hexagone à la traîne... Alors que de nombreux Etats ont créé des doctorats, notre pays peine à sortir de ses débats franco-français », *ASH*, n° 2784, 23 novembre 2012, p. 28.

13. Une comparaison internationale est à ce titre édifiante, comme peut le permettre la lecture de l'organisation des formations professionnelles au Portugal dans : Telmo H. Caria et Margarida Santos Silva, « Extériorité, implication et réflexivité dans l'ethnographie du travail social » dans Stéphane Rullac, *op.cit.*

14. Circulaire interministérielle du 5 décembre 2011 relative à la mise en place en crédits européens des formations préparant aux diplômes post baccalauréat du travail social. Les diplômes concernés sont : DEASS : diplôme d'Etat d'assistant de service social, DEEJE : diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, DEES : diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisé, DEETS : diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, DECESF : diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

15. Dominique Susini, « Le débat sur une science du travail social est inapproprié au regard du cadre européen », *ASH*, n° 2763, 8 juin 2012, p. 21.
16. Jaeger Marcel, « La coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail social et les universités », *Direction générale de la cohésion sociale*, octobre 2012.
17. <http://www.unaforis.eu/>
18. Christophe Trombert, « Travail social et recherche », *Lien Social*, n° 1089, 17 janvier 2013, pp. 10-20.
19. Marcel Jaeger, « La coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes du travail social et les universités », *DGCS*, octobre 2012, p. 67.
20. Maryannick Le Bris, « L'Unaforis renforce le rôle de ses plateformes régionales », *ASH*, n° 2910, 15 mai 2015, p. 19.
21. 16 plateformes étaient labélisées par UNAFORIS au 9 décembre 2014.
22. Processus d'élaboration et de labellisation des Plateformes UNAFORIS, adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 septembre 2011.
23. *Ibid.*
24. La région Champagne-Ardenne n'a créé son PREFAS que tardivement, en 2011.
25. Isabelle Sarazin, « Les Préfas au cœur des débats sur la recherche au sein de l'appareil de formation », *ASH*, n° 2778, 10 octobre 2012, pp. 15-16.
26. Citons par exemple le CREAS (Centre de recherche et d'études en action sociale) de l'ETSUP à Paris, le LERS (Laboratoire d'étude et de recherche sociales de l'IDS (Institut de développement Social) à Cantelieu, l'ESPASS (Espace Scientifique et Praticien en Action Sociale et en Santé) de l'IREIS (Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale) en Rhône Alpes ou encore le CERA (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées) à BUC Ressources dans les Yvelines.
27. Citons notamment, La médiane sociale qui regroupe les services de recherche de l'IRTS du Nord, de Reims, de BUC Ressources, de l'IREIS en Rhône-Alpes et de l'IRTS de Basse Normandie.
28. Entre 2012 et 2014, l'UNAFORIS a mis en œuvre une Commission Permanente Recherche qui réunissait des chercheurs des écoles membres.
29. Pour le moment, ces cadres sont souvent responsables en même temps du PREFAS de leur région. Quand ce n'est pas le cas, il est alors plus difficile pour les écoles de garantir un temps plein consacré à la recherche. La plupart du temps, ce responsable de la recherche s'occupe également d'une activité plus rémunératrice, comme les formations d'encadrement, par exemple.
30. Le plus souvent, les salariés des écoles professionnelles du travail social sont encadrés par des conventions du travail social, comme Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Celle-ci, étant construite historiquement pour un champ professionnel, ne prévoit pas la fonction de chercheur, ni la qualification du doctorat.
31. Stéphane Rullac, « La recherche, nouvelle responsabilité des directeurs », *Direction(s)*, n° 81, 01 janvier 2011, pp. 48-49.
32. Si un PREFAS pouvait obtenir 50 000 euros les premières années, le montant de la subvention représente actuellement plutôt 20 000 euros dans certaines régions, comme celle du Nord.
33. Le rapport de Marcel Jaeger déjà cité, concernant les articulations entre les centres de formation et les universités, préconise une évaluation de la production scientifique des écoles de formation par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).
34. L'existence de plusieurs dizaines d'articles des *ASH* (revue professionnelle du travail social à grande audience), concernant cet enjeu, montre clairement l'ampleur de cette préoccupation, dès 2009, pour les chercheurs des écoles professionnelles du travail social, mais aussi de leurs partenaires universitaires.
35. Marcel Jaeger, *Le travail social et la recherche. Conférence de consensus*, Paris, Dunod, 2014.

36. 11 experts français (dont l'auteur de ce propos) et un jury de 20 personnalités françaises et étrangères, ont été réunis.
37. Marcel Jaeger, « Développer la recherche pour donner une légitimité aux savoirs des travailleurs sociaux », *ASH*, n° 2728 du 14 octobre 2011, pp. 28-31.
38. Stéphane Rullac, *La scientification du travail social. Recherche en travail social et discipline universitaire*, Rennes, EHESP, 2014. Cette conférence à faire l'objet d'un numéro spécial de la revue *Vie Sociale* : « Première conférence internationale du service sociale », *Vie Sociale*, n° 5-6, mai-juin 1988. L'intégralité des débats est numérisée sur le site du CEDIAS Musée social.
39. Stéphane Rullac, « Travail social et intervention sociale en France : l'état des savoirs », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Université du Québec à Montréal, vol. 26, n° 2, 2014, pp. 265-281
40. Il est à noter que la recherche « dans » le travail social est inclus dans la recherche « en » travail social, comme une activité scientifique menée par les seuls praticiens, dans une posture de recherche-action, propre aux praticien-chercheur.
41. Echanges avec l'auteur.
42. Cf. ces deux articles qui relatent l'historique de la recherche en travail social : Hervé Drouard, « Vers une recherche et des formations doctorales en travail social en France », *Esprit critique*, Vol 4, n° 4, avril 2002 et Hervé Drouard, « Près trente ans de débats, ou en est la recherche en travail social ? », *Esprit critique*, Vol 4, n° 7, juillet 2002.
43. Eliane Leplay, « Origines et enjeux de la création du DSTS en 1978 », *Forum*, n° 74, 1995, pp. 3-11.
44. Il est ainsi possible de représenter le conflit fondateur entre la recherche « en » et « sur » le travail, comme relevant d'une concurrence entre les universités et les écoles du travail social, au sujet de la formation des travailleurs sociaux.
45. Marie-Pierre Mackiewicz (Sous la direction de), *Mémoires de recherche et professionnalisation. L'exemple du Diplôme Supérieur du Travail Social*, L'Harmattan, Collection Savoir et formation, 2004, p. 36.
46. Le premier séminaire a eu lieu en mars 2000, sur le thème des « Problèmes épistémologiques de la recherche en travail social ». Le second séminaire a eu lieu du 13 au 16 décembre 2000, sur le thème des « Enjeux épistémologiques des différentes approches de la recherche en travail social ». La troisième phase de ce processus a été de créer en 2001 le CERTS.
47. Ces colloques se sont déroulés entre 1983 et 1987 : les 1, 2 et 3 juin 1983 (« Inventaire, typologie, questions clés »), les 9, 10 et 11 mai 1984 (« Aspects méthodologiques et organisationnels de la Recherche en Travail social ») et les 13, 14 et 15 mai 1987 (« Produire les savoirs du travail social »).
48. Françoise F. Laot, « Recherches en travail social : l'échelle européenne », *Vie sociale*, n° 2, 2002, pp. 49-64.
49. Michel Duchamp, Brigitte Bouquet, Hervé Drouard, *La recherche en travail social*, Paris, Bayard, 1989.
50. http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_du_jury_conf_consensus_definitif_22_juin_2013_.pdf
51. Décision N° 13-3 AG portant création de spécialités de doctorat du 29 avril 2013.
52. Marie-Pierre Mackiewicz, *op. cit.*, p. 36.
53. Elianne Leplay, *op. cit.*, p. 5.
54. Michel Duchamp, Brigitte Bouquet, Hervé Drouard, *op. cit.*
55. Le livre est constitué en 3 parties : la recherche en général, la recherche sociale et la recherche en travail social. C'est Michel Duchamp (docteur en sciences de l'éducation, enseignant au collège coopératif Rhône-Alpes et président du Comité de Liaison) qui se charge de la dernière partie avec l'appui de Jacky Beillerot (maîtres de conférences, département Sciences de l'éducation, Paris X, Nanterre), de Gilles Ferry (professeur émérite Paris X, Nanterre) et de Guy Avanzini (directeur de l'UER des Sciences de l'éducation de l'université Lyon II).
56. Stéphane Rullac, *op. cit.*

57. *Ibid.*, pp. 113-114.
58. *Ibid.*, p. 111.
59. *Ibid.*, p. 146.
60. Thomas Khun, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion, 1982 (1972), p. 238.
61. La création de la spécialité « travail social » dans deux doctorats disciplinaires du CNAM, peut être considérée comme le début d'une évolution paradigmatique de la sociologie et des sciences de l'éducation, sur la base d'une potentielle intégration de la recherche en travail social.
62. Stéphane Rullac, « Le projet éducatif spécialisé : les enjeux du risque méthodologique », *EMPAN*, 2011/3, n° 83, pp. 139-145.
63. Claude Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 109.
64. *Ibid.*, p. 235.
65. Pascal Roquet, « La diversité des processus de professionnalisation : une question de temporalités », *Carriérologie*, volume 11, n° 1, 2007, p. 206.
66. *Ibid.*, p. 237.
67. Catherine Lenzi, « L'institutionnalisation d'une recherche intégrée au travail social », dans Stéphane Rullac (dir.), *La science du travail social. Hypothèses et perspectives*, ESF, 2012, p. 73.
68. Daniel Verba, « Une science du travail est-elle possible ? », *Pensée Plurielle*, n° 30, 31, 2012, pp. 37-51.
69. Vanessa Pinto, « Démocratisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur », *Mouvements*, 2008, n° 55-56, pp. 12-23.

RÉSUMÉS

Depuis 2008, la création conjointe de l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale) et des PREFAS (Pôles de recherche et d'étude pour la formation et l'action sociale), a engendré d'importants enjeux politiques, institutionnels et épistémologiques, qui ont en commun l'intégration de la norme scientifique au cœur des écoles professionnelles du travail social. Dans le sillage du projet des HEPASS (Hautes écoles professionnelles pour l'action sociale et de santé), les normes et les activités de l'enseignement supérieur (ECTS- *European credits transfer system*), LMD (Licence, master, doctorat) et une activité de recherche, s'intègrent progressivement à l'appareil de formation professionnelle du travail social. Ce processus « d'académisation » génère un mouvement délicat de négociation entre normalisation scientifique et différenciation universitaire, selon la culture d'autonomie de ces écoles de formation professionnelle. Ce processus multidimensionnel génère des enjeux complexes pour les acteurs concernés. Nous proposons de distinguer les différentes dimensions qui s'entremêlent dans la réalité, pour mieux les décrire et les analyser. L'objectif de ce propos est de réduire le risque de confusion des registres qui est préjudiciable à la construction d'une communauté de chercheurs réunie autour d'une « scientification » susceptible de soutenir les pratiques professionnelles du travail social.

Since 2008, the joint creation of the UNAFORIS (national union of associations for training and research in social intervention) and the PREFAS (poles of research and study for training and social action), has given rise to important political, institutional and epistemological challenges,

that have in common the integration of scientific standards into the heart of the vocational training centres for social work. In the wake of the HEPASS (Hautes Ecoles Professionnelles pour l'Action Sociale et de Santé - vocational universities for social action and health) project, the standards and the activities of higher education (ECTS - European credit transfer system), the LMD (degree, master, doctorate) and research activity, are gradually being integrated into social work vocational training. This process of "academisation" is leading to a delicate negotiation between scientific standardisation and university differentiation, according to the cultural autonomy of these vocational schools. This multi-dimensional process is thus generating complex challenges for those concerned. We intend to distinguish between the different dimensions that in reality are intermingled, in order to better describe and analyse them. The aim being to reduce the risk of a confusion between registers which would be detrimental to building a community of researchers united around a more science-based approach able to support professional social work practice.

La creación conjunta de UNAFORIS (Unión Nacional de Asociaciones para la formación y la investigación de la intervención social) y PREFAS (Polos de investigación y estudio de Formación y Acción Social) en 2008, ha generado importantes político, institucional y epistemológico, que tienen en común la integración de la norma científica en el corazón de las escuelas profesionales de trabajo social. A raíz del proyecto HEPASS (escuelas de formación profesional de alta para el trabajo social y la salud), las normas y las actividades de la educación superior (ECTS- créditos europeos sistema de transferencia), LMD (Licence, Master Doctorado) y una actividad de investigación, integrar gradualmente el sistema de formación profesional del trabajo social. Este proceso de movimiento « academización » genera una delicada negociación entre las normas científicas y diferenciación académica, de acuerdo con la autonomía de la cultura de las escuelas profesionales. Este proceso multidimensional genera problemas complejos para las partes interesadas. Proponemos distinguir las diferentes dimensiones que se entremezclan en la realidad, para describir y analizar mejor. El objetivo de esta asignatura es el de reducir el riesgo de confusión de los registros que va en detrimento de la construcción de una comunidad de académicos reunidos en torno a un « científicación » capaz de soportar la práctica profesional del trabajo social.

INDEX

Mots-clés : travail social, écoles de formation professionnelle, scientification, académisation, épistémologie, identité professionnelle.

Keywords : social work, vocational universities, professional training, scientification, epistemology, professional identity.

Palabras claves : trabajo social, escuelas de formación profesional, científicación, academización, epistemología, identidad profesional.

AUTEUR

STÉPHANE RULLAC

Educateur spécialisé, docteur en anthropologie (EHESS de Paris), HDR en sociologie (URCA de Reims), directeur de la recherche, directeur scientifique de l'IRTS Paris Île de France, et membre du CEREP (Centre d'études et de recherches sur les emplois et les professionnalisations) de l'URCA. Il est également président du Conseil scientifique de la revue *Le Sociographe*.